

RAPPORT D'ACTIVITE 2018

TECHNICIEN RIVIERE



Sommaire

I. CONTEXTE ET TERRITOIRE	4
1. SIETRA DE LA PIMPINE ET DU PIAN.....	4
2. COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE	8
II. 1-SIETRA.....	10
<i>a. Le suivi des milieux aquatiques.....</i>	<i>10</i>
<i>b. Le suivi des travaux.....</i>	<i>13</i>
<i>c. Contacts avec les partenaires</i>	<i>15</i>
<i>d. Bilan 2018 et prévisionnel 2019.....</i>	<i>16</i>
III. CDC CONVERGENCE GARONNE	17
MISE EN PLACE DE GEMAPI.....	17
A. BASSINS VERSANTS AFFLUENTS DE LA GARONNE.....	17
B. AXE GARONNE	19
<i>Protection contre les inondations :.....</i>	<i>19</i>
<i>« GEMA » Garonne.....</i>	<i>20</i>
REPARTITION DES MISSIONS	21

Le présent rapport concerne l'activité de Technicien Rivière pour l'année 2018 sur les structures suivantes :

- SIETRA de la Pimpine et du Pian (0.5 ETP)
- CdC Convergence Garonne (0.5 ETP).

I. Contexte et territoire

1. *SIETRA de la Pimpine et du Pian*

Créé le 26 septembre 1990, le syndicat appelé à cette époque SIERA (Syndicat Intercommunal d'Etudes pour la Restauration et l'Aménagement de la Pimpine) est un syndicat d'étude. En 1996, il devient SIETRA (Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Travaux pour la Restauration et l'Aménagement de la Pimpine) par arrêté préfectoral afin de pouvoir exercer la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'entretien et de restauration sur la Pimpine. Son siège social est situé à Lignan de Bordeaux. Le Président est Stéphane TEXIER, élu de Lignan de Bordeaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SIETRA de la Pimpine a fusionné avec le Syndicat du Pian pour former le SIETRA de la Pimpine et du Pian.

Le SIETRA assure la gestion administrative du bassin versant de la Pimpine et du Pian et regroupe 10 communes; seule la commune de Salleboeuf a refusé d'y adhérer. Il a pour objet la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement de la Pimpine et de ses affluents, lequel doit prendre en compte :

- la réalisation de bassins de rétention,
- le nettoyage du lit, l'entretien et la protection des berges,
- les études complémentaires à la réalisation des travaux.

Le SIETRA s'est constitué suite aux constats de la dégradation du cours d'eau tels que des encombrements du lit, des envahissements par la végétation, des ensablements, de l'érosion et une accentuation de la fréquence des crues subites et dévastatrices, la géométrie de son lit ne répondant plus aux impératifs hydrauliques. Ces constats ont conduit à conclure que l'ampleur et le coût des travaux nécessaires pour restaurer le cours d'eau et lutter contre les inondations, dépassaient le cadre de l'entretien habituel imposé aux riverains en vertu des articles 98 à 114 du code rural.

L'objectif poursuivi est de garantir le bon fonctionnement hydraulique des cours d'eau, tout en préservant les milieux aquatiques et leurs milieux associés et en conciliant les différents usages et activités riveraines.

Un programme pluriannuel de gestion de la Pimpine et de ses affluents a ainsi été défini. Celui-ci s'inscrit dans un plan d'actions global à l'échelle du bassin versant.

C'est dans ce cadre qu'il a été décidé le recrutement d'un technicien Rivière afin de suivre la mise en place du programme.

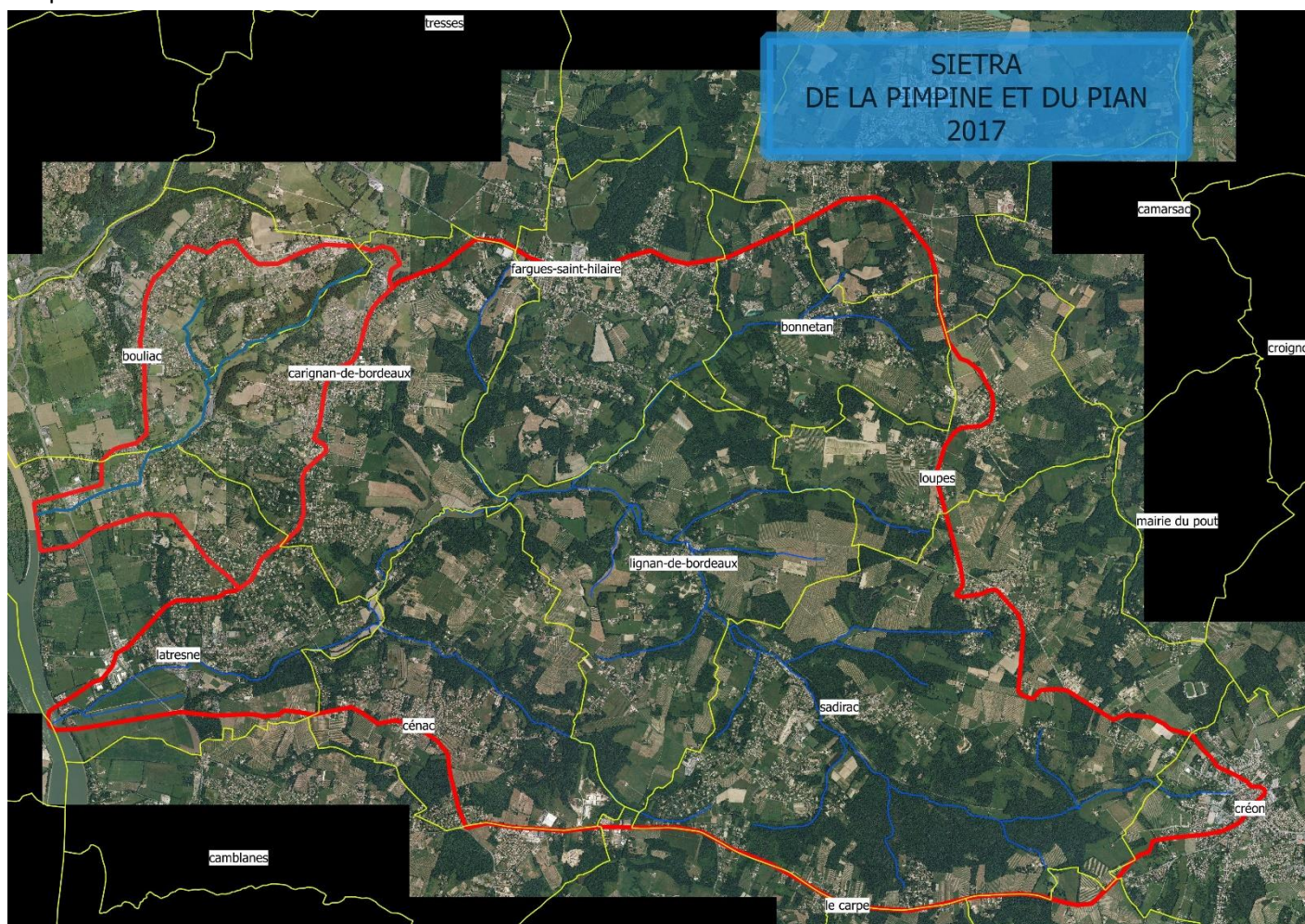
Afin de réaliser ses différentes missions, le Technicien dispose du matériel suivant :

- 1 véhicule FIAT Doblo
- 1 téléphone portable et fixe
- 1 appareil photo numérique
- 1 ordinateur portable HP
- 1 trimble juno (SIG de terrain)

Le siège du SIETRA est à la Mairie de Lignan de Bordeaux, 43 route de l'Entre deux Mers, 33360.

Le bassin versant de la Pimpine

Le territoire de compétence du S.I.E.T.R.A regroupe les communes adhérentes suivantes : Bonnetan, Carignan de Bordeaux, Cénac, Créon, Fargues St Hilaire, Latresne, Lignan de Bordeaux, Loupes et Sadirac.



Le bassin versant de la Pimpine, affluent rive droite de la Garonne, se situe dans le département de la Gironde (33), au sud-est de l'agglomération bordelaise et couvre une superficie d'environ 52 km². La Pimpine prend sa source dans le bourg de Créon. Après un parcours de 20 km environ, elle rejoint la Garonne sur la commune de Latresne au lieu dit « Bernichon ». Son orientation générale est Est-ouest et sa pente comprise entre 1% et 5%.

Elle reçoit plusieurs affluents parmi lesquels le Ruzat, Le Rauzé en Rive Gauche, le Couchebouc, le ruisseau de Carles, le Canteranne et la Bouteronde en rive droite. En outre, elle bénéficie de l'apport de nombreuses sources situées dans la vallée et liées à la présence de roches calcaires recouvertes par une couche de terre perméable au dessus d'un socle marneux. La Pimpine est un cours d'eau du domaine privé, classé en seconde catégorie piscicole. La police de l'eau et la police de la pêche sont assurées par le CSP (Conseil Supérieur de la Pêche).

Cours d'eau	Longueur (km)	Communes traversées
La Pimpine	18	Créon, Sadirac, Lignan de Bordeaux, Cénac, Latresne
Le Ruzat	1,5	Sadirac

Le Couchebouc	2,5	Sadirac
Le ruisseau de Carles	3	Lignan de Bordeaux, Loupes
Le Canteranne	6	Bonnetan, Fargues St Hilaire, Lignan de Bordeaux
Le Bouteronde	3	Fargues St Hilaire, Carignan de Bordeaux
Le Rauzé	4,8	Cénac
Total	38,8	

Le bassin versant du Pian

Le bassin versant du Pian regroupe les communes de Carrignan de Bordeaux, Latresne et Bouliac.

Depuis 1991, il a produit plusieurs études pour les travaux d'aménagements et d'entretien du réseau hydraulique du Pian et de son bassin versant de manière à limiter les risques d'inondations sur son territoire. Depuis, l'urbanisation du bassin versant s'est poursuivie et les attentes ont également évolué vers une prise en compte globale des aspects hydrauliques, écologiques et humains en vue de l'aménagement des cours d'eau. C'est dans ce cadre que le Bureau d'étude Eau-méga a été mandaté pour réaliser une étude globale du bassin versant afin de disposer d'un document de travail et de planification accepté par le plus grand nombre d'acteurs.

Le bureau d'étude Eau-méga a présenté son travail d'étude en février 2010, enquête terrain qui avait été établie en 2008.

Conformément aux conclusions et définitions des objectifs par les études préalables, le SIBV du Pian a décidé de s'engager dans un programme pluriannuel de restauration et d'aménagement de son réseau hydraulique par le biais d'une DIG (Déclarations d'Intérêt Général).

C'est dans ce cadre qu'il a été décidé le recrutement d'un technicien Rivière en janvier 2010 avec le SIETRA de la Pimpine.

Les moyens techniques mis à disposition sont partagés avec le SIETRA.

Pour rappel la problématique majeure du syndicat est étroitement liée aux inondations dues aux caractéristiques hydrauliques du bassin versant mais surtout aux sous-dimensionnements de certains ouvrages (pont de la Seleyre). Dans le même temps, l'abandon de l'entretien du cours d'eau par les riverains ont conduit à la destruction de certaines berges et ouvrages hydrauliques. A ce jour, des habitations et des infrastructures routières sont menacées.

Ce constat a conduit le syndicat à faire réaliser des études hydrauliques (1993), à élaborer des projets visant à gérer les débits provenant de l'amont (étude faisabilité de bassin de rétention en 2000), à réaliser un diagnostic global sur l'ensemble du bassin versant (2008).

Pour résumer l'état des lieux et le diagnostic, le cours d'eau du Pian est un ruisseau que l'on peut scinder en trois parties :

- Partie amont (ruisseau des brousses et des vergnes) : le cours d'eau est sauvage et naturel ; il traverse des prairies et des forêts ; son taux d'embroussaillage est important mais il n'y a pas d'enjeu véritable. On ne fera aucun entretien de la végétation dans un premier temps afin d'éviter d'accélérer les flux hydrauliques vers l'aval tant que la problématique « inondation » n'aura été réglée via la construction d'un bassin de

rétenion et/ou du recalibrage du pont de la Seleyre. Ensuite, on pourra procéder à l'entretien de la végétation des berges.

- La partie moyenne près de la coopérative « Ginestet » est marquée par une pollution continue de la rivière par cette entreprise ; on aperçoit aisément des dépôts sur le lit du cours d'eau qui lui donne une couleur grisâtre ; de plus, un flux noirâtre accompagné d'une forte odeur se dégage d'un fossé collecteur provenant des bassins de décantation de l'entreprise; le lit et la qualité du cours d'eau sont fortement dégradés ce qui limite toute vie aquatique sur plus de 600m. Cette infraction qui, selon plusieurs riverains, durent depuis plus de 20 ans, est signalée au service de la Police de l'eau mais sans suite.
- La partie aval est la plus urbanisée; elle traverse Latresne, du centre de Macanan passant par le lieu dit « la Seleyre » et jusqu'à la confluence avec la Garonne. Les berges du cours d'eau sont quasiment toutes artificialisées, bétonnées ou recalibrées ; on regrettera que l'aménagement historique du territoire de la commune n'ait laissé aucun espace de divagation au cours d'eau en réduisant son aspect et son emprise au rang de simple fossé.

Remarque : certains petits affluents ne sont pas répertoriés dans l'étude Eau-méga comme le ruisseau de Fontenille par exemple. Le syndicat pourrait élargir sa compétence à ces petits affluents ce qui lui permettrait de réguler les apports et d'avoir une meilleur gestion d'ensemble du bassin versant.

En conclusion, le SIBV du Pian doit en premier lieu s'occuper des problématiques liées aux inondations mais il doit aussi se réappropriier l'aspect biologique et paysager du linéaire. Sur sa partie amont, le cours d'eau a un potentiel qu'il faudra tenter de mettre en valeur.

2. Communauté de Communes Convergence Garonne

La Communauté de Communes Convergence Garonne est issue de la fusion des CdC de Podensac et de Cadillac ainsi que de l'intégration de 3 communes de l'ex Vallon de l'Artolie. Elle regroupe 27 communes de part et d'autre de la Garonne et un peu plus de 32 000 habitants.

Concernée depuis le 1^{er} janvier 2018 par l'exercice des compétences GEMAPI, elle doit mettre en œuvre ses dernières sur plusieurs bassins versants et l'axe Garonne. Les enjeux sont forts aussi bien concernant la restauration et la préservation des milieux aquatiques que la gestion des risques d'inondation.



Synthèse de l'activité :

Pour synthétiser cette année de fonctionnement, les missions sont rassemblées en trois grands thèmes :

- Le suivi des milieux.
- L'accompagnement des travaux.
- Les contacts avec les partenaires.

Ainsi que le fonctionnement de fond du Syndicat et la mise à jour des connaissances avec la lecture de documents techniques et des formations avec l'ensemble des acteurs du Département.

II. 1-SIETRA

a. Le suivi des milieux aquatiques

- Myriophylle du Brésil et jussie

L'invasion de l'étang des Sources à Latresne a été traitée par un bateau faucardeur lors de l'été 2015. Depuis cette opération des visites régulières permettent de surveiller la réimplantation de cette invasive. Pour l'instant le taux de recolonisation est très faible et peut être régulé par des interventions très ponctuelles.

Cette espèce envahissante a aussi été retrouvée à petite échelle dans le bassin de rétention de Lignan de Bordeaux. L'élimination manuelle de ces petits patches a été effectuée une première fois en totalité lors de l'année 2014 mais il faut assurer un suivi permanent pour traiter les repousses qui peuvent apparaître même en plein mois d'août sur une terre fissurée de sécheresse.

- Surveillance du Canteranne :

Suite à des plaintes de riverains concernant la couleur de l'eau et la présence de mousse sur le ruisseau du Canteranne, le technicien rivière a procédé à un suivi de ce cours d'eau. Un contrôle de l'ensemble du linéaire n'a pas permis d'identifier de rejets responsables d'une pollution et les contacts avec le Syndicat des Eaux de Bonnetan ont confirmé la bonne marche de la STEP.

Des contrôles réguliers sont maintenus sur le secteur.

- Surveillance du Bouteronde :

Ce ruisseau affluent de la Pimpine entre Carignan et Fargues St Hilaire a été fortement impacté par des travaux d'aménagement de plan d'eau et de création de fossé. Le fait a été signalé à la Police de l'Eau, les contacts avec les propriétaires n'ont pour l'instant pas permis de faire évoluer la situation.

- Surveillance du Pian

Malgré le fonctionnement à priori satisfaisant du traitement des effluents de la société Ginestet, des riverains signalent toujours des pollutions ponctuelles, la surveillance est donc maintenue. A noter que l'une d'entre elle a donné lieu à un contrôle de gendarmerie dont nous n'avons pas encore les suites.

- Prospections écrevisses

Suite à la localisation de la population d'écrevisse à pattes blanches, 1 nuit de prospection est organisée chaque année pour assurer le suivi de la population.

Cette année encore la population s'est maintenue sur les secteurs précédemment identifiés. De même, les écrevisses de Louisiane restent encore contenues sur leur secteur.

Les différentes tentatives effectuées auprès des propriétaires privés n'ont pas permis d'étendre la prospection.

Suivis des berges :

- Erosion de berge à Créon :

Suite à la construction de la salle omnisport de la CdC du Créonnais, une encoche d'érosion s'est formée au droit de la structure. En accord avec Mr Seurin, vice-Président de la Communauté de commune du Créonnais, propriétaire de la structure, aucune intervention n'est réalisée pour l'instant à part la surveillance du site et de la reprise de la végétation sélectionnée par le technicien rivière.

- Erosion de berge sur le Rauzé (bois de Desfonseau, commune de Cénac) :

il s'agit d'une zone où le cours d'eau, en contournant une souche d'aulnes, vient former une large piscine et éroder la berge, créant une berge abrupte d'environ deux mètres en bordure d'un chemin de randonnée fréquenté. Les élus de Cénac ont donc réagi à ce problème de sécurité et ont sollicité le SIETRA dans l'objectif de réaliser des travaux. Après une première analyse et plusieurs rencontres et négociations, il a été décidé d'araser la souche mais de ne pas intervenir sur la berge. En effet il est préférable de laisser le cours d'eau évoluer à cet endroit sans enjeux directs plutôt que de reporter les vitesses et érosions sur des zones plus sensibles à l'aval. En revanche le danger a été signalé par l'implantation d'une rambarde.

- Points d'érosion en bordure de la piste cyclable :

Sur l'ensemble du parcours parallèle de la Pimpine et de la piste cyclable Roger Lapébie, plusieurs points de contacts présentent des signes d'érosion. Ces points sont surveillés régulièrement et ont fait l'objet d'une visite de terrain avec Mr Sanchez, responsable du réseau routier départemental au CG33 et donc de l'entretien de la piste cyclable.

- Dignes de la Pimpine classées C et D entre la D113 et la confluence à la Garonne

La gestion de ces ouvrages implique d'en assurer la surveillance telle quelle est décrite dans les consignes de surveillance, donc des visites régulières sur le terrain et le remplissage des fiches EISH si besoin.

- Digue du Castera à Latresne

Suite à sa réfection en 2011, cet ouvrage est sous surveillance pour vérifier la bonne tenue de l'ouvrage, particulièrement lors de chaque montée des eaux, vérifier la reprise végétale et éliminer les ligneux.

- Digue de Sadirac

Le secteur est particulièrement sensible avec de nombreux vieux chêne qui entraînent des pressions importantes sur les berges. L'un deux s'étant déchaussé, la souche a pu être enlevé pour rétablir la circulation mais il reste à reconstruire la berge. Cette opération sera examinée en 2019.

- Lotissement du Fourney à Bouliac

Sur ce secteur, le Pian se retrouve coincé entre une berge très haute et résistante car constituée de calcaire et le fond des jardins du lotissement sur lesquels les particuliers ont installés des aménagements de bâtis ou de protection « sauvage » de berge, plusieurs linéaires s'étant effondrés, un travail avec les riverains sera mis en place en 2019 pour déterminer l'intervention du Syndicat.

Suivi des inondations :

Cette année a été clémente pour le bassin versant de la Pimpine. Le bassin versant de la Pimpine n'a pas reçu de précipitations trop importantes. Quelques débordements ont eu lieu sans toucher de secteur à enjeux et causer de dégâts.

Schéma de Prévention des Inondations et urbanisme

Suite aux constats mis à jour par cette étude, le rapprochement avec les services d'urbanisme des communes est une priorité à mettre en œuvre.

Le travail a pu être mené sur le territoire de la Communauté de Communes du Créonnais qui est en cours de réalisation d'un PLUi mais ce n'est pas le cas sur les CdC des Coteaux bordelais et de l'Entre deux Mers.

Les visites de terrain mettent au jour la forte pression que subit le territoire et les impacts sur les milieux aquatiques

- Cénac

Malgré un travail préalable en commun avec la commune, le premier projet a été abandonné et un nouveau lotisseur a pris la suite, avec une prise en compte minimale de la gestion des eaux pluviales.

- Carignan de Bordeaux

Là aussi des projets d'ampleur sont en cours de réalisation, la gestion des eaux pluviales y est plus avancée mais le dimensionnement des ouvrages ne correspond pas aux préconisations émises par le Syndicat et les impacts sont présents sur les cours d'eau.

- Sadirac

L'absence de vision globale, à l'échelle de l'ensemble du réseau de fossé et de collecte des eaux pluviales de la commune, provoque des dysfonctionnements majeurs. Sur cet exemple, l'augmentation des débits a provoqué l'érosion profonde du coteau et le transport d'une quantité énorme de matière. Des solutions pour diminuer les volumes collectés par ce fossé sont en cours d'étude.

Les visites de terrain ont permis de découvrir la mise en place d'une ferme photovoltaïque sans aucune concertation avec le Syndicat et avec des impacts sur des zones humides et en termes de ruissellement importants. La commune n'ayant pour l'instant donné suite à aucune de nos demandes de renseignements, l'attention sera poursuivie en 2019.

b. Le suivi des travaux

Cinquième tranches de restauration des berges de la Pimpine.

Le programme de travaux de restauration des berges de la Pimpine arrive à son terme avec la fin de la 5^{ème} tranche en début 2018. Les travaux de nettoyage du lit, de sécurisation des berges et de gestion des invasifs ont concernés l'ensemble des affluents de la Pimpine. Certains secteurs présentaient des enjeux importants en traversée de centre bourg ou en bordure de voirie, ils ont nécessité l'intervention d'une nacelle de 30m et des interruptions de circulation. Le reste des interventions a principalement consisté à faire sauter des bouchons d'embâcles.

Digue de Latresne, rive droite

Un effondrement d'un peu moins de 20 mètre s'est produit au droit de l'usine d'électrolyse, les travaux de confortement par pieutage ont été réalisés.





Interventions ponctuelles

- Enlèvement d'embâcles

Le technicien a dû intervenir plusieurs fois pour évacuer des embâcles sur des secteurs à enjeux dans les bourgs de Sadirac et Latresne.

- Entretien des bassins de rétention

La surveillance des bassins de rétention nécessitent des actions permanentes pour le dégagement des ouvrages.

Le Bassin de l'Artolie a nécessité plusieurs interventions afin de rétablir un fonctionnement optimum. La buse installée par la commune de Capian a pu être enlevé et l'ensemble de l'exutoire a été nettoyé par une entreprise. De plus l'entretien de la végétation a été réalisé avec une attention particulière pour le talus bordant la route.

Le bassin de Pardailan a aussi fait l'objet d'une opération importante d'entretien en raison de nombreux arbres abattus.

- Opérations ponctuelles suite à des chutes d'arbres et nécessitant l'intervention de prestataires
- Ouvrage de connexion du Pian à la Garonne

Cet ouvrage reste sous surveillance en collaboration avec les services du Département.

c. Contacts avec les partenaires

- GEMAPI

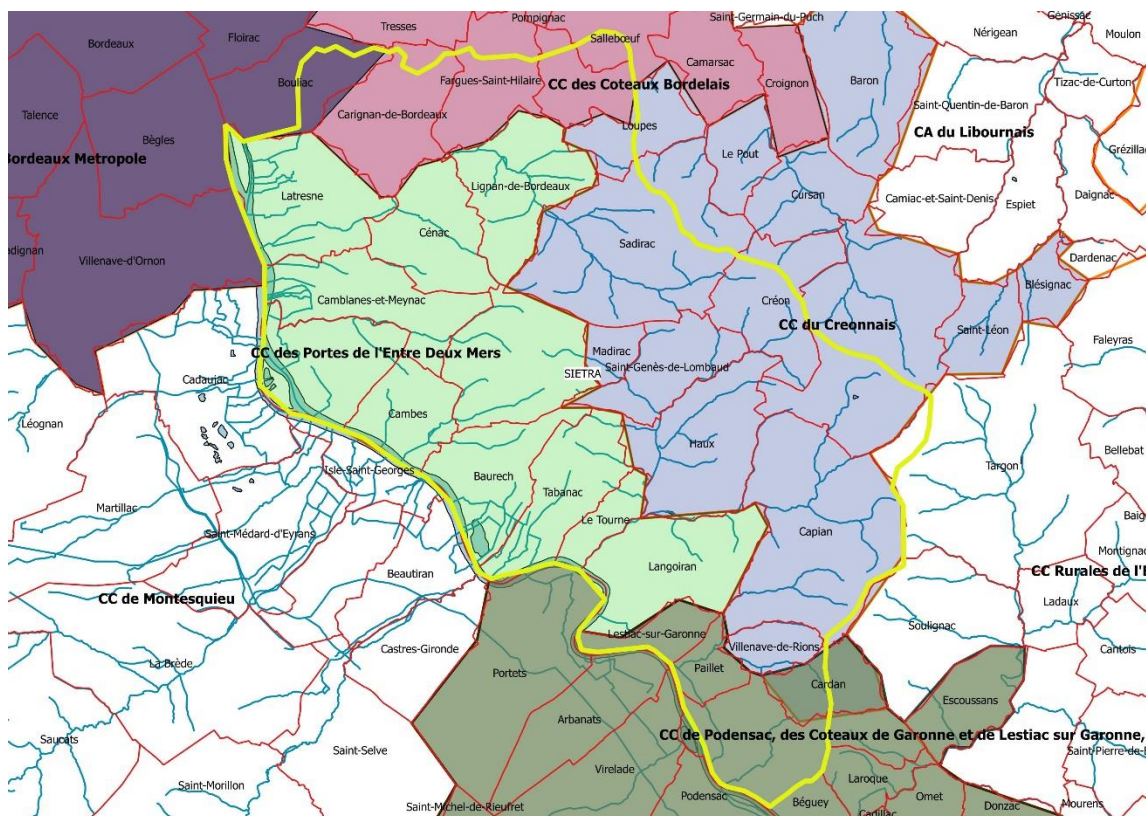
Dans cette étape finale, les compétences du syndicat vont s'étendre sur l'ensemble des affluents Garonne rive droite entre Bouliac et Rions.

Les adhérents du syndicat seront alors :

- Communauté de Communes des Portes de l'entre deux Mers,
- Communauté de Communes du Créonnais,
- Communauté de Communes des Coteaux bordelais,
- Communauté de Communes Convergence Garonne,
- Bordeaux Métropole.

L'ensemble du travail de cette année a permis de définir les modalités de financement du syndicat ainsi que ses statuts.

Ce travail sera concrétisé par les délibérations d'adhésion des membres ainsi que la nomination des délégués qui interviendra début 2019 afin que tous les membres puissent participer au vote du budget.



- Animations BTS GEMEAU

L'Institut des Sciences de la Nature et de l'Agro-alimentaire de Bordeaux pratique deux sorties de terrain sur le bassin versant de la Pimpine dans le cadre de son BTS Gestion des Milieux Aquatiques.

Le Technicien rivière a participé à ces deux journées en présentant les milieux aquatiques ainsi que le métier de Technicien rivière auprès d'une trentaine d'élèves.

- Intervention CNFPPT

A la demande du CNFPPT, le technicien rivière a effectué une présentation sur l'évolution du rôle du Syndicat dans la gestion des risques d'inondations et l'importance du travail en collaboration avec les autres maîtres d'ouvrage et l'urbanisme en particulier.

- Divers

Tout au long de l'année, le Syndicat a été sollicité pour renseigner les particuliers sur différents sujets tels les ragondins ou l'entretien de leurs ripisylve.

- Fonctionnement syndical

Réalisation de l'ensemble des tâches nécessaires au fonctionnement du Syndicat : réalisation des comptes-rendus, demandes de subvention, préparation et clôture des budgets...

d. Bilan 2018 et prévisionnel 2019

L'année 2018 a été marquée par la finalisation de la mise en place de GEMAPI.

Les interventions ont surtout concerné l'entretien des bassins de rétention et le traitement des situations d'urgence sur les cours d'eau.

L'année 2019 verra la mise en place des études préparatoires aux programmes de travaux sur l'ensemble des bassins versants du syndicat. Une première phase de concertation permettra de cibler les enjeux spécifiques à chaque territoire.

De plus, les dossiers d'autorisations au titre du Décret 2017 devront être établis pour tous les ouvrages hydrauliques du Syndicat.

III. CdC Convergence Garonne

Mise en place de GEMAPI

Les missions concernant GEMAPI ont été de mettre en place la commission d'élus, présidée par M. SOULE, Maire de Cerons, de les accompagner dans la mise en œuvre des compétences GEMAPI et de communiquer avec l'ensemble du territoire.

Avec de nombreux bassins versants entièrement compris ou pas dans la collectivité, les berges et digues de la Garonne et de nombreux acteurs, le contexte du territoire s'est révélé relativement complexe.

La démarche a encore été complexifiée par les incertitudes réglementaires et législatives dont certaines ne sont pas encore levées.

a. Bassins versants affluents de la Garonne

Les démarches de transfert ont abouti pour presque l'ensemble des bassins versants du territoire :

La plupart des affluents rive droite ont pu être transférés vers le Syndicat du Ciron.

La gestion du Gât Mort reste indécise même si la dynamique tendant vers un conventionnement avec la CdC de Montesquieu est en cours d'étude.

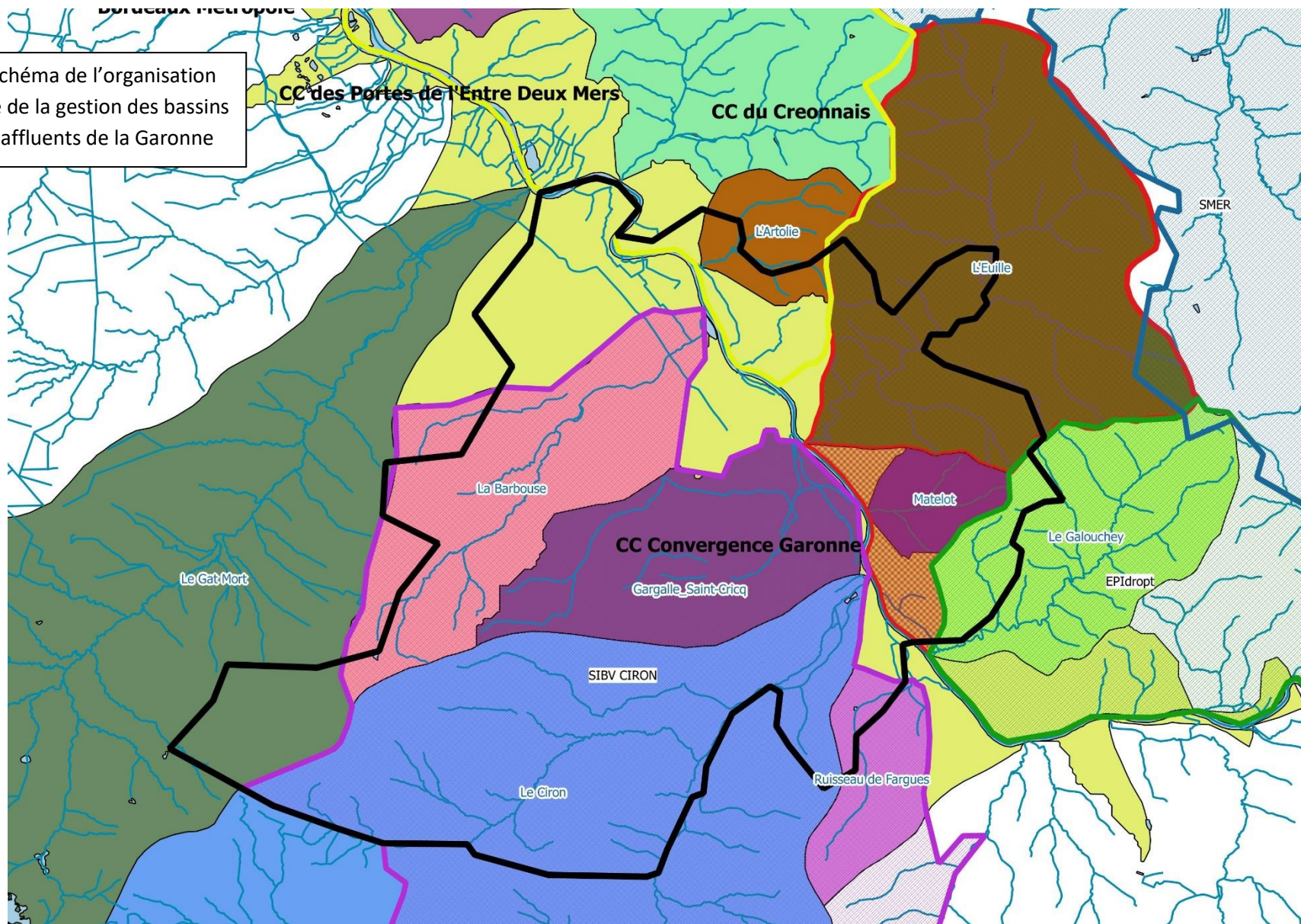
Le syndicat de l'Euille a achevé sa mutation gemapienne malgré plusieurs étapes de modification de ses statuts. Il a aussi accepté de prendre compétence sur le bassin versant du Matelos/chaix. Il restera en 2019 à réinstaller le conseil syndical et à structurer son équipe technique.

Le Galouchey a été transféré vers le syndicat du Dropt Aval mais la prise de compétence sera effective en 2019 en raison de la complexité des démarches administratives de cette structure qui touche 3 Départements.

Les bassins versants de l'Artolie et du Nau seront pris en charge par le SIETRA, avec une prise de compétence aussi en 2019.



Schéma de l'organisation territoriale de la gestion des bassins versants affluents de la Garonne



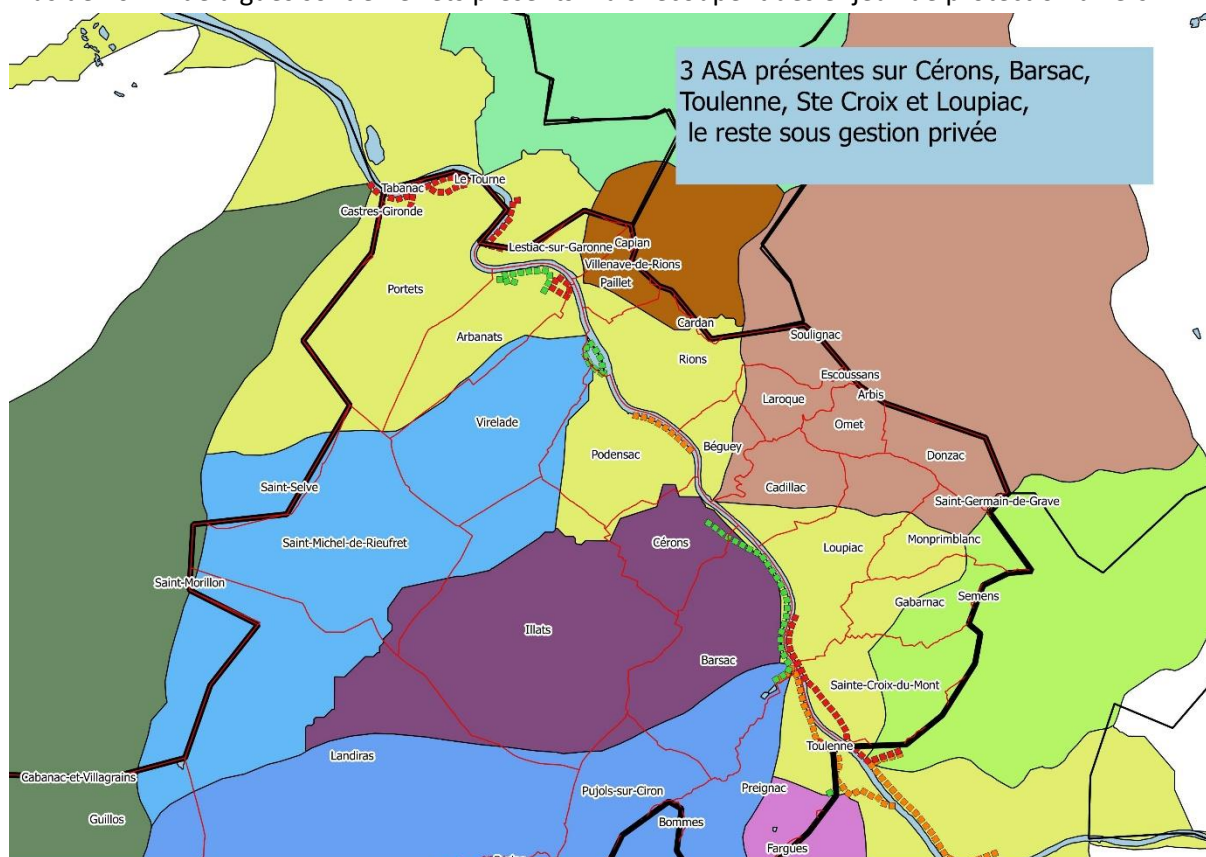
b. Axe Garonne

La mise en œuvre des compétences GEMAPI sur la Garonne est aussi un sujet sur lequel persistent quelques interrogations.

Protection contre les inondations :

Dans le domaine de la gestion des ouvrages liés aux risques d'inondation de la Garonne, la démarche a consisté à recensé l'ensemble des ouvrages du territoire pour définir lesquels seront considérés d'intérêt général et à essayer de définir une gouvernance.

Plus de 20 km de digues sont en effets présents mais recourent des enjeux de protection divers.



La future gouvernance sur la gestion de ces ouvrages reste en débat. Il est probable, en raison des contraintes réglementaires et des intérêts de la mutualisation, que cette gouvernance passe par la création d'un syndicat.

L'année 2018 a été l'occasion de réaliser un état des lieux complet des ouvrages de protection avec l'appui technique du Département de la Gironde.

Cela a permis de produire des fiches synthétisant l'ensemble des informations décrivant l'état et le fonctionnement de ces ouvrages. Ces fiches aideront les élus à décider quels ouvrages seront conservés et feront l'objet d'un dossier d'autorisation au titre du décret 2017. Des visites de terrain ont été organisées pour permettre aux élus d'appréhender ces ouvrages.

En parallèle, les CdC Convergence Garonne, Sud Gironde, Rurale de l'Entre Deux Mers et Porte de l'Entre Deux Mers se sont associées pour mener deux démarches :

- Construire un nouveau PAPI avec le SMEAG afin d'intervenir sur tous les axes de la protection et prévention et anticiper le financement des travaux nécessaires à la sécurisation des ouvrages.

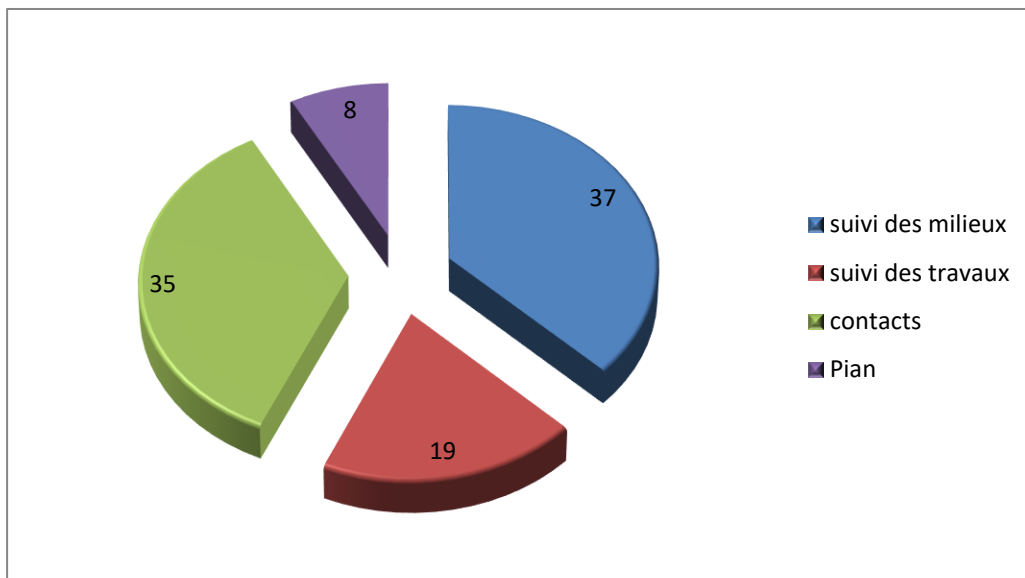
- Mettre en place un groupement de commande pour bénéficier d'économies d'échelle dans la réalisation des dossiers d'autorisation des ouvrages de protection. Cette démarche bénéficie aussi de l'appui technique du Département de la Gironde.

« GEMA » Garonne

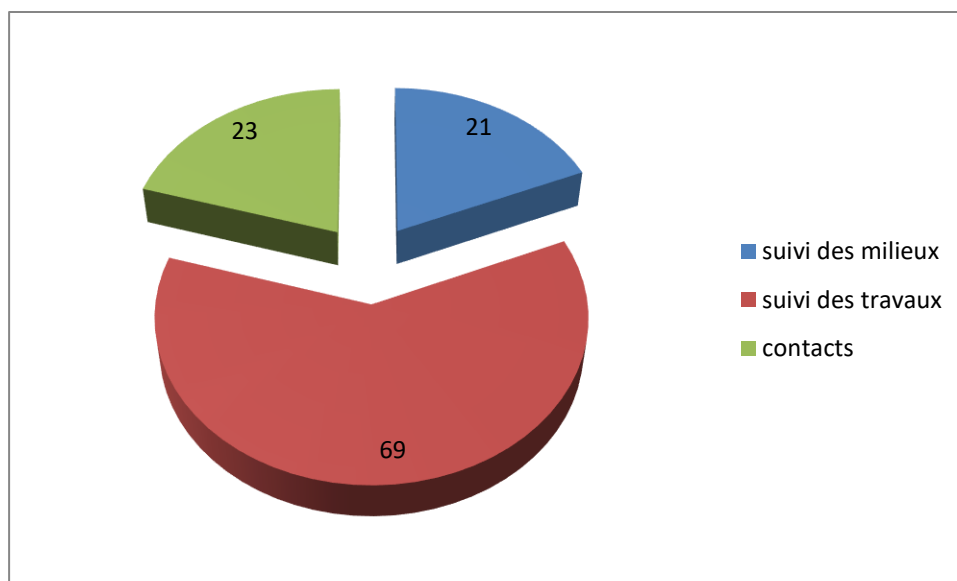
L'exercice des compétences « GEMA » sur la Garonne reste clairement flou. Si les compétences GEMAPI concernent l'ensemble des milieux aquatiques des collectivités, le linéaire Garonne y compris donc, il reste que cette approche ne permet pas une approche de bassin versant, doit composer avec les attributions de VNF et pourrait engendrer des coûts très lourds pour les EPCI.

De plus, les zones de palud et plus généralement l'ensemble des secteurs qui séparent les limites physiques des bassins versants à leur confluence sont aujourd'hui orphelines de gestion. Selon les secteurs, les ASA y interviennent et leur rôle pourra rester prépondérant mais sur le reste, des solutions sont à trouver et pourraient par exemple faire intervenir le potentiel Syndicat des digues.

Répartition des missions



Répartition Pimpine/Pian



Répartition CdC